

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Convocation : 22 septembre 2015

Affichage : 1^{er} octobre 2015

Ordre du jour :

- | | |
|--|------------------------|
| - Secrétaire de séance | - Point AFUL |
| - Approbation du compte rendu du 26 mai 2015 | - Elections régionales |
| - Personnel communal | - Livret d'accueil |
| - Amiens Métropole | - Divers |

L'an deux mil quinze, le 28 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DEBART Joseph, Maire

Etaient présents : MM. BERLAND Jean Paul, JOURDAIN Nicolas, LEMAIRE Grégory, DESPERELLE Michel, GUILLEMARD Jean-Luc, FRANCADEL Alex, RAMAIN Philippe, Mmes ANICOT-LECLERC Béatrice, THOBOIS Bénédicte, NORMAND Marylène

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. CLICQUE Jean-Pierre (pouvoir à M. Débart) GOBE Jean François, (pouvoir à M. Jourdain), PECOURT Frédéric (pouvoir à Mme Normand)

M. BERLAND est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 26/05/2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Une réunion de travail préparatoire a eu lieu le 14 septembre

Personnel communal

Après plusieurs réunions de sélection et autres entretiens individuels, le comité de sélection élargi à l'ensemble des membres du conseil municipal a retenu, parmi 37 candidatures examinées, Madame Fieulaine Julie pour le secrétariat de mairie et Madame Depoix Angélique comme animatrice communale

Madame Toulemonde Caroline, secrétaire de mairie a demandé sa réintégration en Gendarmerie le 13 aout, mettant de fait fin à son emploi en mairie de Bertangles. Celle-ci a été validée par arrêté ministériel du 31 aout 2015 avec effet au 24 aout 2015.

Madame Fieulaine Julie qui a pris ses fonctions le 30 juillet avait été recrutée pour un remplacement de congé maternité qui devient caduque au 24 aout.

La vacance du poste libéré doit être publiée avec ou sans pré affectation

Non titulaire de la fonction publique, Madame Fieulaine Julie peut être recrutée comme non titulaire (CDD 3 ans renouvelable une fois) avant d'intégrer la fonction publique territoriale sans concours.

M. le maire propose de

- publier la vacance du poste libéré avec pré-affectation en gardant Madame Fieulaine en fonction
- modifier le poste de rédacteur en poste d'adjoint administratif catégorie C contractuel sur emploi permanent de secrétaire de mairie de commune de moins de 1000 habitants

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et autorise M. le maire à réaliser tous les actes administratifs nécessaires à cette régularisation.

Madame Boubaaya Emeline aurait dû quitter ses fonctions d'animatrice communale le 8 juillet. Elle a été maintenue dans ses fonctions suite à une décision du tribunal administratif annulant les élections des représentants du personnel catégorie C au centre de gestion des personnels territoriaux de la Somme

De ce fait, la commission administrative paritaire n'a pas pu se réunir comme prévu le 26 juin pour donner un avis sur la fin de stage de Mme Boubaaya. De nouvelles élections sont programmées début octobre et la commission pourra alors statuer en principe avant fin octobre. La fin de stage pourra alors être confirmée.

Madame Depoix Angélique a été recrutée et débutera le 1^{er} octobre, elle fera le centre ALSH de toussaint.

Madame Gignon Pascale a un problème d'allergie. Atsem à l'école de Bertangles et participant à la cantine, elle est redevable de l'avantage en nature pour repas pris à la cantine. Ne pouvant plus prendre ces repas, elle demande

à ne plus être taxée de cet avantage Un courrier a été adressé à l'URSAFF pour connaître la faisabilité de la demande avant toute prise de décision.

Amiens Métropole

Le service des eaux et assainissement d'Amiens Métropole a présenté le 15 septembre le projet d'aménagement de la station d'épuration de Bertangles conçue avec l'agence de l'eau Artois Picardie.

Le cout des travaux envisagés se montent à 900 000 €. Les travaux commenceront au début 2016, après consultations des entreprises par appel d'offres.

Le service Espaces publics étudie actuellement l'aménagement des voiries rues du moulin et de Saint Sauveur y intégrant la sécurité routière et prenant en compte le problème de vitesse excessive. Un rendez-vous est fixé au 6 octobre avec le service infrastructures du Conseil départemental de la Somme pour validation

Faisant suite aux chutes de neige de mars 2013, Amiens Métropole a décidé la dotation de lames de déneigement aux communes qui l'ont sollicitée. Il y a lieu de rechercher un tracteur avec chauffeur pour être prêt en cas de besoin. A noter que les frais d'aménagement nécessités pour le montage sur le tracteur et les éventuelles interventions de déneigement sont à la charge de la commune.

Une convention devra être signée avec Amiens Métropole pour cette mise à disposition, une autre devra l'être avec l'exploitant qui sera amené à intervenir.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette dotation et autorise M. le maire à réaliser tous les actes et conventions nécessaires

Pour 2015, Amiens Métropole a remplacé un pare ballons sur le terrain de football, coté habitations. Les buts doivent être également remplacés et seront équipés de relève filets pour faciliter la tonte. L'éclairage de la salle de sports et des annexes a été remplacé par des éclairages à leds nettement moins énergivores.

2 équipes corporatives vont utiliser le terrain cette saison qui commence. Il s'agit de l'association Football Amiens qui joue déjà depuis 3 ans et un nouveau club Médiamétrie. Leurs matches ont lieu le samedi après-midi.

Les frais engendrés seront pris en charge par Amiens Métropole. 2 conventions entre Amiens Métropole, chaque club et la mairie de Bertangles devront être signées.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer ces conventions à l'unanimité.

Par convention avec ORANGE, Amiens Métropole a établi la programmation du développement de la fibre optique sur l'ensemble de son territoire sur les 5 années à venir. Bertangles est programmé en 2018.

M. Jourdain pense qu'il serait intéressant d'aborder cette question au moment où l'on va installer les réseaux pour le nouveau lotissement.

M. le maire précise que pour l'instant Orange est absent des discussions travaux. Il faut savoir si il sera associé par la suite à la réunion AFUL.

Point AFUL

La transaction financière initiée par la commune pour débloquer la situation a permis de régler la libération des terrains. Elle a été entièrement soldée le 28 juillet sans aucune incidence sur les finances communales.

Les travaux de voiries et réseaux divers préalables aux constructions doivent débuter le 30 septembre pour une période de 6 mois environ à l'issue de laquelle l'AFUL déposera une déclaration d'achèvement et attestation de conformité de travaux. Cette déclaration devra être validée pour permettre le dépôt des permis de construire des maisons.

Concernant la commercialisation des terrains, les propriétaires ont choisi soit une société spécialisée, soit le notaire de l'AFUL. La mairie peut renseigner les personnes intéressées pour les informations générales (école, taxes, impôts locaux, vie du village, etc.). Nous déplorons que l'AFUL n'a ce jour fourni aucune documentation en mairie, ne respectant pas la convention AFUL/commune. A une question de M. Jourdain, M. le maire précise qu'une copie de tous les documents doit être remise au siège social de l'association.

Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Il y lieu d'établir les tours de garde pour la tenue du bureau de vote.

Livret d'accueil

M. Berland remercie tous les participants au groupe de travail composé de MM. Ramain Philippe, Bauer Jean Marie, Bailly Daniel et Mme Anicot- Leclerc Béatrice qui s'est réuni sous sa direction pour mettre à jour et compléter le livret d'accueil en vue d'une diffusion en fin d'année. Il souligne le sérieux et l'implication des membres qui a permis un vrai travail d'équipe.

Il précise que M. le maire s'y est associé en finalisant le document et en assurant la mise en page assistée par ordinateur. Il y a ajouté les Elus nationaux et régionaux, le projet de développement local, la prévention cambriolage et le plan particulier d'intervention de l'espace industriel nord.

Nous avons fait le choix de laisser le chapitre d'histoire locale un peu trop long au gout de certains mais utile à ceux qui ne disposent pas d'internet.

Ce livret sera entièrement réalisé avec les moyens matériels de la mairie de BERTANGLES. Son prix de revient est de l'ordre de 1 euro. Le conseil municipal a choisi de ne pas recourir à la publicité pour le financer, permettant ainsi une mise à jour et une réédition plus régulières et l'absence totale de stock (tirage à la demande).

Remorque communale

L'accès à la ferme où est stationnée la remorque communale étant maintenant fermé par un portail automatique, M. Berland indique que les réservations pourront se faire en mairie et qu'une télécommande sera mise à disposition des demandeurs avec une caution qu'il propose à 100 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

CATM

La section locale des CATM de Bertangles souhaite poser une plaque en souvenir de cette guerre qui a marqué leur génération. Le marquage par gravage pourrait se faire sur la face côté gauche face au monument.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Travaux

En l'absence excusée de M. Pécourt, le point des travaux en cours (finition de la grille et remplacement de la croix au cimetière, bordures de trottoirs, dalles de l'entrée de la salle, piquet de clôture à l'école) est reporté de même que l'implantation des haies champêtres.

Accessibilité

M. le maire signale que les dossiers accessibilité concernant la mairie et l'église sont adressés à la Préfecture, ceux de l'école et de la salle sont gérés par Amiens Métropole. M. Desperelle indique que le trottoir reliant le plateau multisports et la cour de récréation peut être dangereux. Une réflexion sera menée lors d'une prochaine réunion de travail.

Divers

M. le maire a répondu en grande partie aux questions diverses dans les sujets abordés précédemment. concernant la fibre optique, les aménagements sécurité et l'AFUL.

Questions des Bertanglois posées par M. Desperelle:

Quand va-t-on reboucher le bac à sable de l'école ?

Prévu avec de la terre issue des travaux du lotissement prochainement

Qu'en est-il des terrains ? Une communication de l'AFUL serait nécessaire.

. La commune publiera le plan de phasage (dernière version) dans le livret d'accueil, le reste ne nous appartient pas. *L'AFUL est une association privée qui gère sa propre communication*

Pourquoi prendre autant d'animateurs pour le centre avec si peu d'enfants?

Le recrutement des animateurs se fait en avril-mai. Les inscriptions des enfants se font en juin. Mme Boubaaya ne devait plus faire partie du personnel au 8 juillet (cf. plus haut) De plus, une contre publicité a été faite : « il n'y aura pas de centre en juillet à Bertangles », ce qui a fait que des parents sont allés chercher ailleurs. En règle générale, la fréquentation de l'ALSH est de 25- 30 enfants. Nous espérons que l'arrivée de Mlle Angélique Depoix, qui va animer l'ALSH aux prochaines vacances permettra de retrouver une dynamique positive.

M. Guillemard pose la question de la remise en service du chauffage à l'école. M. le maire répond que la révision et la remise en route sont prévues le 29 septembre.

Eclairage Mme Anicot demande des précisions concernant le déclenchement de l'éclairage public.

M. le maire explique que l'éclairage fonctionne avec des horloges astronomiques et est rythmé en fonction des heures de lever et coucher du soleil

M. Desperelle pense qu'il est indiqué de faire un sondage sur l'intérêt d'aménager un « Espace Enfants », en fonction des nouvelles constructions envisagées.

Séance levée à 20 h 52

Jean-Paul Berland, secrétaire de séance

Joseph Debart, maire